



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 26	DCM 2022 71 <i>Date de la convocation :</i> mardi 11 octobre 2022
--	---

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept Octobre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Étaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, RUST Albert, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie, HARDEMAN Ghislaine **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, BLOND Laurent, TESSIER Sandra, MALDONADO Nicolas, MASSONNET Christian, SCHMITT Jérôme, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, ARTERO Sandrine, BOUCHAMI Muriel, CLAVERIE Marina **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par HARDEMAN Guislaine
ANGLES Thierry par CLAVERIE Marina
CHOMEL Chantal par EVOUNA Graziella

Absents excusés : DENJEAN Lucie, VALETTE Martine, RAPINI Denise

**REMPLACEMENT DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S ISSUS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 24 mai 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité, le nombre de 16 membres au conseil d'administration du CCAS.

La moitié d'entre est issue du conseil municipal.

Aux termes de l'article R. 123-8 du CASF, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Par délibération et vote de l'assemblée délibérante, du 22 juin 2020, ont été élus
G. HARDEMAN, C SCHULIAR, G. EVOUNA NGUEMA, D RAPINI, D. MAILLE, J. PHILIPPOT,
M. VALETTE, F ARCHO.

Suite à la démission de Monsieur ARCHO et de Mme VALETTE et conformément aux dispositions de l'article R.123-9 du CASF, il convient de désigner deux administrateurs

Il est proposé la désignation de **Jean-Marc CAZILHAC et Marylène COEURVEILLE** au Conseil d'Administration du CCAS.



Pour
25

Abstentions

1 :

CHRISTIAN SCHULIAR

Jean-Marc CAZILHAC et Marylène COEURVEILLE sont désignés à la majorité au Conseil d'Administration du CCAS

Transmis le :
Publié le

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Adoptée à la majorité

Jean-François AUDRIN.

